

Etymologies romandes

Autor(en): **Bertoni, Giulio**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **4 (1916)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817795>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ETYMOLOGIES ROMANDES,

par GIULIO BERTONI, prof. à l'Univ.

Frib. *adzó* « rentrée des poules ».

Je trouve *adzó* (« rentrée des poules ») dans un recueil de mots fribourgeois de feu M. Glasson. Dans la Glâne, à Romont, par exemple, *adzó* est le cri de la fermière lors de la rentrée des poules. Je n'hésite pas à lire *a dzó* et à voir dans le terme *dzo* le même vocable que nous avons en lorrain : *žok* « juchoir », à Vionnaz : *dzô* « juchoir » (Gilliéron, *Patois de la commune de Vionnaz*, p. 147), à Blonay : *dzo* « juchoir, perchoir » (Odin, *Gloss. du patois de Blonay*, p. 130), à Fribourg même : *dzó* « perchoir », etc. La locution *a dzó* signifie donc « sur le perchoir » et on comprend facilement qu'on en ait tiré un fossile *adzó* « rentrée des poules ». L'étymon est le même que pour le français *jucher* (Meyer-Lübke, *R. Et. Wb.*, n° 4611), peut-être le germ. (franc) *juk*¹ « perchoir » (d'où vient aussi l'all. *Joch*). A Vionnaz, on dit *dzoká* « faire le paresseux » et il est évident que ce verbe est dérivé de *dzo(k)* et qu'il s'agit d'une dérivation romane c'est-à-dire d'un verbe tiré de *dzo(k)* à une époque où le *-k* final n'avait pas encore disparu. Il est impossible de remonter, pour *dzoká*, directement à une forme **jukare*, car la phonétique s'y oppose (cf. *dzoyé jocare*)². Le sens « faire le paresseux » ne fait aucune difficulté et le passage de signification est manifeste. En provençal, on a *dzukadoú* « perchoir », qui correspond exactement au franç. *juchoir*.

Bas-valais. *ewá* « étendre ».

Ce mot doit remonter à *aequare*. Quant au développement phonétique, cf. bas-valais. *éve* (*aqua*), *ewatâi* (**equattariu*)

¹ Mot apparenté au lat. *jugum* (*jungere*). Le mot *jugum* n'est pas resté dans toute la Suisse romande. On y a, pourtant, à Neuchâtel *dju*, à Fribourg *dzo*, dans le canton de Vaud *dzao*, *dzœu* « joug ».

² La même remarque vaut pour le français *jucher* (cf. *jouer*, *louer*). On pourrait songer, toutefois, à une base **jukkare*; mais le *u* du verbe *jucher* reste toujours obscur.

« berger qui garde les chevaux », *ewére* (aquadria) « courant d'eau qui emporte tout ce qu'il rencontre », etc.

Frib. *chóla* « siège; chaise ».

Ce terme fribourgeois, si nous le comparons au valaisan *séla*, vaud. *sála*, Jura bern. *séla*, est intéressant grâce à son *ó* jusqu'ici inexplicable. Il s'agit probablement d'un croisement avec un mot latin renfermant un *ó* bref, à savoir *sola*, qui s'est transmis, par exemple, avec le sens de « poutre », en anc. franç. *suele*. Cf. lorrain *syöl* « Deckenbalken ». Je postule donc une base **solla*¹. Le développement de *s* initial en *ch* n'a pas besoin de commentaire (p. ex. frib. *sothéy* substariu « litière », *chiá* suave « facilement »² *chublyotá* « sifflet », etc.).

Frib. *kothèrla* « chèvre stérile ».

Dans la seconde partie du mot *ko-thèrla* (Bridel donne *kothairla* et *kotheirla*; à Val d'Illiez : *kotèrla*, Fankhauser, *Das Patois von Val d'Illiez*, p. 66, n° 4, à Leysin *kotèrla*, etc.) on voit depuis quelques années le lat. *sterilis*³ (cf. valt. *sterla* chèvre stérile, breg. *sterl* chèvre de deux ans stérile, etc.), mais la première partie, c'est-à-dire la syllabe initiale *ko-*, est demeurée jusqu'ici inexplicable. Qu'il me soit permis de proposer une solution de ce petit problème. Je crois que nous avons là un vestige d'un mot *koko*, d'origine onomatopéique⁴, qui a servi souvent à appeler des animaux, surtout le « coq » (lequel doit justement son nom à l'existence de ce mot) et puis les poules, les chevaux, les chèvres, etc. A Blonay, *koko* désigne un cheval (et *kokolà* signifie « caresser, choyer »). Le terme *coquelicot* en est aussi tiré, grâce à la ressemblance de la fleur avec la crête d'un coq. En ital. *cócco cóccolo* sont usités pour désigner un petit chien ou un enfant chéri. Cf. franç. *coquet*. Une chèvre a pu être appelée donc *(ko)koster(i)la, surtout dans le langage

¹ La position est nécessaire (Häfelin, p. 23) et c'est pourquoi on ne peut pas songer tout simplement à *sola*, mais à *sella* × *sola*.

² On a aussi, en fribourgeois, *chiá* « suif » (*sebu*) et *chiá* « transpirer » (*sudare*).

³ Gauchat, *Arch. f. d. St. d. n. Spr. u. Lit.*, CXII, 359.

⁴ Voyez maintenant sur *koko*, Sschroeff, *Die Ausdrücke für den Mohn im Galloromanischen*, p. 34.

enfantin, et on sait que, en ce qui concerne les noms des animaux, l'influence de la langue des enfants a été toujours remarquable. Cette étymologie ne me paraît donc pas inadmissible. Quant au développement phonétique, il suffira de citer le frib. *kothéma* « coutume »¹.

**Bas-val. *korvâi* « étui où les faucheurs réduisent
la pierre à aiguiser ».**

La forme bas-valaisane *korvâi* ne peut se détacher ni du frib. *kové*, que M. Gauchat a ramené justement à **cotarium*² (de *cos* « queux » *Bull. du Gloss. des Patois de la Suisse rom.*, II, 34), ni du jur. *kouvié*, ni des formes françaises, provençales, rétoromanes et italiennes citées par Meyer-Lübke, *Rom. Et. Wb.*, n° 2281³. Toutefois, l' *r* de *korvâi* est intéressant. Comment faudra-t-il l'expliquer ? Il est certain que cet *r* n'est pas primitif, car il aurait entravé le développement du -*t*- (*d*) jusqu'à sa disparition, et que *korvâi* a tiré son *r* d'un autre mot. Or, si l'on pense à la forme de la petite boîte allongée, où le faucheur met sa pierre et qu'il porte derrière le dos, suspendue à une ceinture ; si l'on remarque que, pour faire cet étui, on se sert quelquefois des cornes du bétail, on ne pourra pas faire mauvaise mine à la conjecture que *korvâi* représente le résultat d'un croisement *kovâi* × *corna* « corne ».

Frib. *nirchón* « hérisson ».

Il est utile de citer, à côté de la forme *nireson* de Blonay qui n'a pas échappé à M. Tappolet, *Bull. d. Gloss. de la Suisse rom.*, II, 39, le frib. *nirchon*, avec l'agglutination de l' *n* de l'article ind.

¹ Une « vache stérile » est appelée à Fribourg *vajúva* (de *vaciva*, terme bien représenté en franco-provençal (p. ex. val. *veisiva*) et dans les langues romanes, Meyer-Lübke, *Rom. Et. Wb.*, n° 9113). Pour la terminaison -*úva*, cf. frib. *dzindzúva* « gencive ». Les mots frib. *vagilié* « garde-génisse » et *vagiliere* « pâturage à génisses » en sont dérivés.

² -*arium* donne régulièrement -*âi* en bas-valaisan, p. ex. *koudrâi* coudrier (corylariu), *findrai* « cendrier » (cinerariu), *dzorâi* « forestier » (jurariu cf. « nigra jura » dans la *Handfeste* de Fribourg et *dzô* « forêt » dans la Suisse romande), etc. Cp. *grezále de dzô* ou *de dzâ* « myrtilles ». Dans la Broye, le myrtille se dit *ambrezála*. Je crois qu'il y a croisement de *grezála* avec un autre mot, probablement *ambremèl*, *bremèl* « gruau d'avoine » (all. Habermehl).

³ P. ex. à Trévise : *koér* ; Le-Puy : *koutié* ; engad. *kodér*, etc. A. Personico (Leventina) *kodèi*.

on-n-irchon (ericione). Grâce à la même agglutination, M. Tappolet a expliqué la forme *nòrtse* (Bridel) « mauvais génie, sorcière, diable » de *orca* (fém. de *orcus*). Pour l'histoire de *orcus* dans les langues romanes, il est intéressant de rappeler la dénomination tessinoise (Valmaggia) *sasörsc* pour un rocher près de Broglio. C'est le lat. *saxum orci* « le rocher du diable »¹.

Frib. *nopá* « haut placé ».

Le frib. *nopá* a aussi le sens de « dépareillé ». En valaisan, *nepá* signifie « impair ». Il est de toute évidence que l'étymon est bien le lat. *non parem*. Il existe un ancien « lai » appelé le « lai *nompar* » (Bartsch, *Zeitschr. f. roman. Phil.*, I, 58; II, 175) et je crois qu'il s'agit toujours de *non parem*, car les « lais », ainsi que tout le monde le sait, renfermaient des vers très inégaux, « dépareillés ». Le lai *nompar* est très provençalisé dans l'unique manuscrit de la Nationale de Paris et la forme *nompar* correspond peut-être à un franç. *nompair*. Je veux enfin rappeler le romont. *deparâ* « estropié » qui remonte à la même base.

Anc. gruyérien *onciege* (droit seigneurial).

Dans les *Annales fribourgeoises* IV, 214, il a été question du « droit d'*onciège* »². J.-J. Hisely, dans son *Hist. du Comté de Gruyère* (« Mém. et Docum. publiés par la Société d'hist. de la Suisse romande », IX), p. 334 dit que « l'*onciège* était un droit d'alpage (*onciègium* seu *alpeagium*), une redevance en nature, que payaient les « usagers, c'est-à-dire ceux qui jouissaient du droit de faire paître « leurs bestiaux dans les usages ou terrains vagues appartenant à

¹ Je dois à mon élève M. Gius. Zoppi la communication suivante : « Questa « voce [*sasörsc*] serve a designare una roccia enorme che si trova in questa « valle, fra i paesi di Broglio e Prato. Secondo una leggenda, che so assai diffusa, « questa roccia doveva il diavolo gettare sul paese di Prato, per punire detto « villaggio d'un delitto. Ma trovandosi sul suo cammino la Madonna, questa lo « invitò a deporre il suo carico e a riposarsi. Il che fatto, non gli fu più dato « di risollevere la roccia e dovè lasciarla sul posto ». M. Zoppi a trouvé lui-même l'étymologie de *sasörsc*.

² Il est question aussi, dans le même numéro des *Annales*, p. 215, de la *corvée* (*corrogata* (cf. piém. *roida rōjda*, *Atas ling.*, n° 327 : points 782, 992 ; Valses. *rōta* « corvée » de *rogita*) et non *corpata*). Un autre droit du comté de Gruyère s'appelait *trœuves* (bêtes ou objets égarés), déverbal évidemment de *trouver* avec signification concrète.

« une commune, mais relevant du seigneur, soit dans les pâturages
« communs, qu'on ne fauchait pas. Cette redevance consistait dans le
« fruit, c'est-à-dire dans le produit du lait qu'on avait tiré des vaches
« pendant un ou plusieurs jours, appelés pour cette raison *dies fruc-*
« *tiferi*. » Dans le pays de Gessenay, à Rougemont, à Montsalvens
existait cet usage féodal désigné, dans les anciens documents, par
les noms suivants : *onciegia* (1425, Aigle et Ormons), *hautsegia*
(1453), *onciegium* (1449, Rougemont), *arcyegium* (1429) et même
hautcierge (1804) ¹.

On trouve, à mon avis, la forme primitive de ce mot dans le
testament de François I^{er}, comte de Gruyère (1475) : « *onciegia*, gal-
lice *ociege* ». Les formes avec *-n-* et les autres telles que *ancyegium*
etc. sont secondaires et sont dues, peut-être, à une influence de
« once », car il s'agissait d'habitude de quelques onces de lait que
les paysans devaient donner au seigneur (cf. anc. franç. *oncelée* [de
vin] etc.).

Le bas-lat. *ociegium* est une reconstitution d'une forme déjà
romane, ainsi qu'il arrive de *terrarium* à côté de *terraticum* (« quod
a colonis exigitur nomine terrae et agri quem colunt » Du Cange).
La terminaison *-égium -iégium* (au lieu de *ágium*) représentant le
lat. *aticum -adjum -aju(m) -agiu(m)* doit son *-é- (-ié-)* à l'influence
de la palatale qui précède. Nous remontons donc à *occagium* dérivé
de *occa*, mot d'origine inconnue ayant le sens de « terrae portio
arabilis fossis vel saepibus undique clausa ». La Suisse romande et
la France orientale connaissent les formes *ouches, ouches, oche,*
osche etc. jardin fermé de haies, terre labourable et entourée de
clôtures (Godefroy, V, 335 et De Roche, *Noms de lieux de la vallée*
Moutier-Grandval, Halte, 1906, p. 37). Au Jura, dans le Poitou,
dans le Haut-Maine et Maine-et-Loire le mot désigne encore un
jardin potager. Il en dérive des noms de lieux (p. ex. *Ouche*, Nièvre ;
Les Ouches, Vienne, etc.) et des noms de personnes (p. ex. *Deloche,*
Delouche).

¹ L'obligeant directeur de la Bibliothèque de Fribourg et des *Annales*, M.
l'abbé Ducrest, me fait remarquer que *onciegium* se trouve aussi dans un docu-
ment de l'an 1399 imprimé dans les *Mém. et Docum.*, XXII, 539. Dans un autre
document de 1432 (XXIII, 384), nous avons le mot défiguré : *sosiege*. Il est évi-
dent que, s'il ne s'agit pas d'une erreur matérielle de copie, l' *s* de la seconde
syllabe a passé à la première, à l'initiale, comme dans le valais. *dedera* « edera »
(lierre), dans le français *tante* (amita), etc.

L'*ocagium* était donc une redevance payée par ceux qui jouissaient de l'*occa* (*oche*) ou d'une portion de terre du seigneur.

Valais. *ryóta* « baguette flexible ».

De *ryóta* on a tiré le verbe *ryotá* « lier avec des verges flexibles ». Ce terme vient de **ryórta*, c'est-à-dire *retorta*. La disparition du *t* entre deux voyelles est régulière et le passage de *é* devant voyelle accentuée en *y* est régulier aussi. Cf. valais. *ryon* (de **reon*) « rond » (rotundu). Dans la Haute-Loire (Le Puy) on a *yasa* (**ligacea*) qui a fini par désigner un fagot de branches de bois. Pour le traitement de la syllabe initiale, cf., dans la Haute-Loire, *ya* lier, *mezayáda* « repas de dix heures d. m. » (*media ligata*, exactement: la quatrième partie du jour, le moment du second déjeuner, car une *yada* est une demi-journée, la durée du travail des bœufs).

Bas-valais. *sardzón* « serpillière dont on se sert pour la fabrication du fromage ».

Le dialecte bas-valaisan (Vionnaz) a aussi le mot *sárdzé* « mauvais drap de lit » (Gilliéron, *Pat. Vionn.*, p. 174), d'ou *sardzón* est dérivé. Ces termes remontent naturellement à *serica* (*sarica*, *sirica*), mot étudié par Meyer-Lübke, *Rom. Et. Wb.*, n° 7848. Je n'enregistre ce mot que pour avoir l'occasion de dire que le paragr. 3 de ce n° de Meyer-Lübke renferme les matériaux d'un article sur *sirica* que j'ai imprimé dans la *Zeitschr. f. roman. Phil.*, XXXIII, 529 et que l'auteur du *Wörterbuch* a oublié de mentionner. Cf. aussi: Luchsinger, *Molkereigerät*, p. 37.

Frib. *tzermaléy* « garçon d'honneur, chevalier de noce ».

M. Gauchat, *La trilogie de la vie*, p. 40 dit que « seul, le canton de Vaud (en partie) a conservé ce terme original ». Le mot existe aussi en patois fribourgeois (recueil Glasson). Il est probable, ainsi que le dit M. Gauchat, que *tzermaléy* renferme *carmen* avec le suff. *-arius* (l' *t* peut s'expliquer par dissimilation de *m-n*).